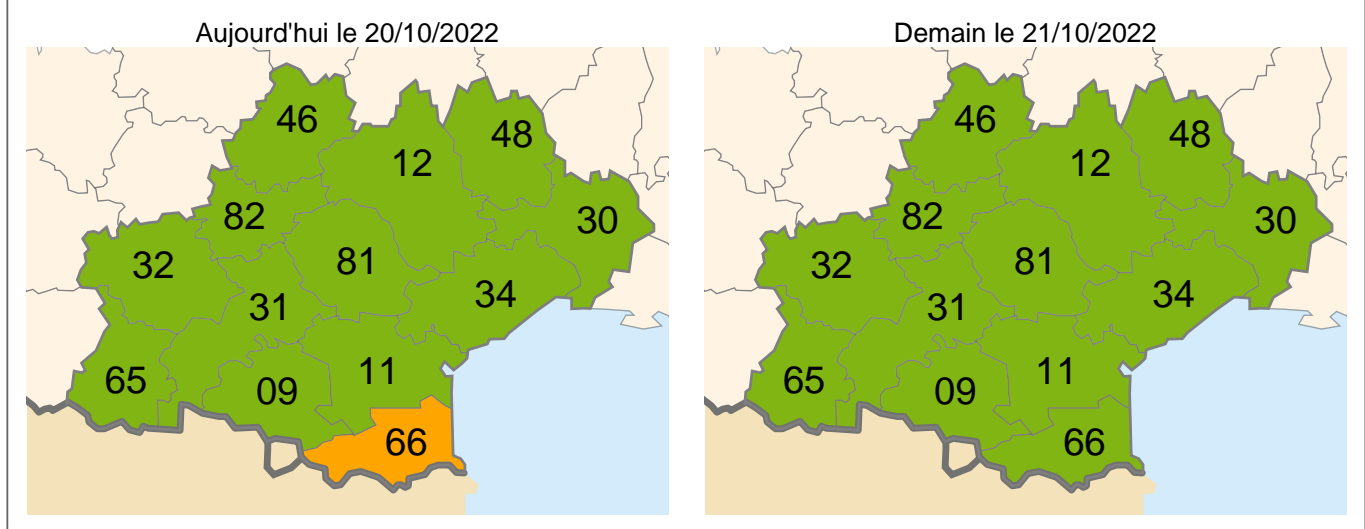


**SITUATION**



Aujourd'hui le 20/10/2022			Départements	Demain le 21/10/2022			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
				Ariège (9)			AP du 10/08/2017
				Aude (11)			AP du 20/07/2017
				Aveyron (12)			AP du 01/03/2018
				Gard (30)			AP du 20/07/2017
				Haute-Garonne (31)			AP du 26/10/2017
				Gers (32)			AP du 04/08/2017
				Hérault (34)			AP du 04/08/2017
				Lot (46)			AP du 06/09/2017
				Lozère (48)			AP du 19/07/2017
				Hautes-Pyrénées (65)			AP du 08/08/2017
				Pyrénées-Orientales (66)			AP du 20/07/2017
				Tarn (81)			AP du 07/09/2017
				Tarn-et-Garonne (82)			AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte Procédure d'information Pas de procédure O<sub>3</sub> : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub> : dioxyde d'azote

Atmo Occitanie prévoit un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) sur le départements des Pyrénées-Orientales pour ce jeudi 20 octobre 2022.

**DESCRIPTION DU PHENOMENE :**

Une masse d'air chargée en particules désertiques en provenance du sahara et transitant par l'Espagne a entraîné une hausse des concentrations en particules en suspension (PM10) sur le massif pyrénéen et en particulier sur la plaine perpignanaise.

**ÉVOLUTION :**

Un changement de régime de vent, prévu dans la matinée du vendredi 21 octobre 2022, devrait permettre de diminuer significativement les concentrations en particules PM10 sur le département.

L'épisode de pollution ne devrait donc pas persister pour la journée du vendredi 21 octobre 2022.

**RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES**

**RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

**Personnes vulnérables et personnes sensibles :**

**Populations vulnérables :** Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

**Populations sensibles** : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

**Population générale :**

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles

## RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

**A la maison/travail :**

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

**Déplacements :**

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

**Secteur agricole :**

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

---

**Qualité de l'air**

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)  
Contact départements [11],[30],[34],[48],[66] :  
06.85.52.83.44



**Effets de la pollution sur la santé**

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)  
ARS Occitanie  
Informations santé, AIR SANTÉ :  
05 61 77 94 44

